

OUVRIR LA PORTE AUX ANIMAUX

VOTRE ÉTABLISSEMENT ADOPTE UN ANIMAL



SOMMAIRE

L'adhésion, première condition de l'adoption	3
Choisir l'animal adapté à votre établissement	4
Des volontaires, un planning : zéro surcharge	5
Les trois piliers d'un accueil sans incident	7
Un réseau solide, des dépenses maîtrisées	9
L'adoption n'est pas la seule option	10
Bonnes pratiques : des Ehpad ont ouvert la voie	11

L'ESSENTIEL

De quoi parle-t-on ?

Votre établissement veut accueillir un animal : un chien ou un chat de couloir, des lapins au jardin. Ce choix ne relève pas du droit d'un résident : c'est un projet collectif, porté par la direction et l'équipe, qui se prépare, se structure et s'entretient. Et si l'adoption n'est pas possible, des alternatives permettent de bénéficier ponctuellement de la présence animale.

Ce qu'il faut retenir

- Un projet animal qui dure, c'est un projet porté par l'équipe : trouvez des volontaires.
- Choisir l'animal avec soin, c'est renforcer le lien entre résidents, familles et professionnels.



La réutilisation des productions de l'Anap est autorisée, sous réserve que les informations qu'elles contiennent ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et date de dernière mise à jour soient mentionnées. Toute réutilisation à des fins commerciales doit faire l'objet d'un échange préalable avec l'Anap. Les contenus sont relus et validés par nos équipes avant diffusion, y compris lorsque leur élaboration a bénéficié de l'assistance d'outils d'intelligence artificielle.



L'ADHÉSION, PREMIÈRE CONDITION DE L'ADOPTION

UN ANIMAL D'ÉTABLISSEMENT, C'EST UN ENGAGEMENT DURABLE. LA DÉCISION SE PREND ENSEMBLE : DIRECTION, ÉQUIPES, RÉSIDENTS.

POUR QUI C'EST DÉCISIF ?

- **Pour les équipes** : ambiance allégée, fierté, motivation et un levier concret d'amélioration de la qualité de vie au travail. « Les chats viennent nous rendre visite pendant les pauses », rapportent les aides-soignantes du CH du Cotentin.
- **Pour l'établissement** : un marqueur d'identité fort, un signal d'ouverture vers les familles et une ligne claire : **l'Ehpad est un lieu de vie**, pas un établissement sanitaire.
- **Pour les résidents** : stimulation, apaisement, lien social. Un animal au sein de l'établissement, c'est pour chaque résident une présence et de l'affection.

QUI DÉCIDE ET COMMENT ?

- **Impliquez l'équipe dès le départ** : l'idée peut venir des soignants, des résidents ou de la direction, mais doit concerner tout le monde.
- **Consultez le conseil de la vie sociale** : son avis favorable est nécessaire avant toute adoption.
- **Inscrivez la décision dans votre projet d'établissement** et votre règlement de fonctionnement.
- **Identifiez deux référents volontaires à cette étape** : la dynamique dépend d'eux.

➔ Avant de vous lancer

Consultez la fiche d'aide à la décision pour préparer votre décision.

AU CH DU COTENTIN, UNE LEÇON EN DEUX ACTES

Au **CH du Cotentin**, les deux Ehpad accueillent trois chats adoptés, des oiseaux, des chevaux et un bouc. Ce projet est possible grâce à une ligne directrice stable depuis dix ans et des binômes de référents volontaires clairement désignés. Dans le même établissement, des soignants ont voulu adopter des poules. La direction a consulté l'ensemble de l'équipe : sans majorité, le projet ne s'est pas fait.



CHOISIR L'ANIMAL ADAPTÉ À VOTRE ÉTABLISSEMENT

UN BON CHOIX, C'EST UN ANIMAL CALME, SOCIABILISÉ ET ADAPTÉ AU RYTHME D'UN LIEU DE VIE COLLECTIF.

UN ANIMAL QUI S'ADAPTE À LA VIE COLLECTIVE

L'animal idéal, c'est celui qui s'adapte au rythme de l'établissement, et non l'inverse :

- Calme, peu réactif aux bruits, à l'agitation et aux gestes maladroits.
- À l'aise avec les humains, avec les espaces partagés, et les autres animaux.
- Ni territorial ni agressif, il accepte les approches même maladroites.

Privilégiez des animaux adultes : un chiot ou un chaton a besoin d'un cadre structurant que le rythme d'un Ehpad ne peut pas lui offrir.

QUEL ANIMAL SELON VOTRE ESPACE ?

Avant de choisir, regardez votre espace : accès extérieur, étages, circulations, ce sont eux qui posent les premières contraintes.

- **À l'étage sans accès extérieur, pensez chat d'appartement :** un animal habitué à l'intérieur, qui ne cherchera pas à fuguer.
- **Au rez-de-chaussée avec accès extérieur, vous avez plus de souplesse :** un chat qui sort ou un chien peuvent trouver leur place.
- **Portes coupe-feu ou mal refermées :** si un animal circule librement, anticipez les accès. Une trappe à puce peut suffire.
- **Lapin, cochon d'Inde, oiseaux, poissons :** adaptés à tous les espaces, peu contraignants et souvent très appréciés des résidents.
- **En unité protégée (UVP/UHR) :** uniquement des animaux très calmes.

LA PREUVE PAR DEUX

À **Crécy**, le chat Manga incarne l'animal idéal : d'un tempérament calme, il sort seul pour ses besoins et n'a pas de litière. Charge nulle, intégration immédiate, il a été accepté sans réserve par les équipes et les résidents. À l'**Ostal du Lac**, le chien Darwin, adopté *via* la SPA, est âgé, doux, extrêmement stable. Il suit les soignants sans perturber l'organisation. Depuis sept ans, il apaise les résidents atteints par la maladie d'Alzheimer et est une présence affective au quotidien.



DES VOLONTAIRES, UN PLANNING : ZÉRO SURCHARGE

L'ENTHOUSIASME LANCE UN PROJET. CE QUI LE FAIT VIVRE DANS LA DURÉE, CE SONT LES GESTES QUI S'INTÈGRENT NATURELLEMENT AU QUOTIDIEN DES ÉQUIPES.

DES RÉFÉRENTS VOLONTAIRES

Identifiez deux référents par animal, toujours sur la base du volontariat. C'est cette liberté qui garantit la durée et la qualité de la prise en charge. Un binôme, c'est aussi la continuité : en cas d'absence ou de départ, désignez immédiatement un remplaçant.

➔ **Règle à respecter :** pas plus d'un animal pour deux référents volontaires. Au-delà, le risque est de décourager les personnes.

UN PLANNING MINIMAL, AFFICHÉ ET SUIVI

- **Eau et nourriture :** qui, quand, quelle quantité ?
- **Litière ou sorties :** fréquence, responsable principal, remplaçant en cas d'absence.
- **Soins vétérinaires :** rappels vaccins, antiparasitaires (planifiés à l'avance dans le tableau de bord de l'établissement).
- ➔ **Objectif : zéro surcharge.** Les tâches sont limitées et réparties entre les volontaires. Elles s'effectuent sur le temps de travail des référents. Aucune activité animale ne pèse sur ceux qui ne souhaitent pas s'impliquer.

L'ORGANISATION EN PRATIQUE

Au **CH du Cotentin**, la direction a mis en place un système simple pour l'achat de nourriture et de litière : les référents reçoivent un bon d'achat pour un commerce partenaire. Le commerce livre et refaiture directement l'établissement. Même fonctionnement pour les consultations vétérinaires. Résultat : aucune avance de frais, aucune note de frais, aucune friction. À l'**Ostal du Lac**, deux chiens sont gérés par un petit groupe de soignants volontaires, sans contraintes pour les autres. La clé : en participant elle-même ponctuellement, la direction renforce l'adhésion de tous et l'engagement des volontaires.



AMÉNAGER ET SÉCURISER L'ESPACE

- **Un coin repos identifié** (panier, cage, vivarium) à l'écart du flux de soins.
 - **Gamelles et litière** dans un espace facile à nettoyer, hors des zones alimentaires.
 - **Antifugue et anti-intrusion pour les accès à l'extérieur**: trappes à puce, médaille d'identification, accès contrôlé.
 - **Signalétique simple**: zones accessibles et zones interdites pour les animaux, visibles pour visiteurs et familles.
- ➔ **La loi Bien vieillir (2024) et l'arrêté du 3 mars 2025** le rappellent, l'établissement est responsable du bien-être de l'animal: eau propre, alimentation adaptée, soins vétérinaires réguliers, espaces de repos respectés.

LES TROIS PILIERS D'UN ACCUEIL SANS INCIDENT

LORSQU'UN CADRE CLAIR ET UNE COMMUNICATION SIMPLE SONT EN PLACE, LES INCIDENTS RESTENT RARES.

LES RÈGLES DE BASE

- **Délimiter les zones interdites** dès le départ (cuisines, offices, locaux de soins) et maintenir si possible un étage sans animal pour les résidents sensibles.
- **Instaurer le lavage des mains** (SHA) après tout contact avec l'animal.
- **Mettre en place un protocole incident** (morsure, souillure, comportement inhabituel): une fiche simple, connue de tous.

INFORMER RÉSIDENTS ET FAMILLES

- **Annoncer la présence de l'animal dès la préadmission**: livret d'accueil, visite, site internet. Les résidents et familles arrivent préparés.
- **Identifier allergies et phobies à l'avance**: une question posée tôt évite de découvrir une allergie après coup.
- **Impliquer les résidents dans l'accueil de l'animal**: le choix de son nom, des espaces où sa présence est autorisée, et si possible la participation aux soins.

PRÉPARER LES SITUATIONS DÉLICATES

- **Animal vieillissant ou malade**: la règle d'or, c'est l'anticipation (vétérinaire référent, budget réservé, décision collégiale en cas de soins lourds ou d'euthanasie).
- **Non-propreté répétée**: vérifier litière et sorties, faire un bilan en consultant les agents.
- **Fugue**: sécuriser les accès, organiser la recherche, appeler la direction, la famille et la mairie, documenter l'incident. En prévention: mettre une médaille au cou de l'animal.
- **Morsure, griffure**: isoler l'animal, prodiguer les soins immédiats et appeler l'infirmier, vérifier vaccins. Si nécessaire: décider du retrait temporaire de l'animal.



- **Comportement agressif persistant** : consulter un comportementaliste avant toute décision de retrait. Un réaménagement de l'espace ou une modification de routine suffit souvent.
- **Plusieurs animaux** : la cohabitation est rarement un problème. Les situations conflictuelles sont ponctuelles et se règlent en ajustant les espaces.
- **Départ de l'animal** : un animal collectif crée des liens forts. Sa disparition doit être accompagnée, nommée, pas effacée.

ACCOMPAGNER MINETTE CHEZ LE VÉTÉRINAIRE : UNE SORTIE ATTENDUE PAR LES RÉSIDENTS

À Crécy, un résident participe aux soins de Minette. Puis un autre a voulu accompagner l'animatrice qui l'emmène chez le vétérinaire. Puis d'autres encore. Dans un lieu où les sorties manquent, Minette a créé un rendez-vous, ordinaire, précieux et très attendu.

UN RÉSEAU SOLIDE, DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

VOUS N'AVEZ PAS À TOUT FINANCER NI À TOUT PORTER. LES RESSOURCES EXISTENT, ENCORE FAUT-IL SAVOIR OÙ LES TROUVER.

CE QUE ÇA COÛTE RÉELLEMENT

- **Nourriture et litière** : c'est la principale dépense récurrente, mais elle reste souvent modeste. Pour un chat, elle représente environ 200 €/an.
- **Soins vétérinaires** : pour un chat en bonne santé, comptez environ 50 €/an (vaccins, antiparasitaires, visites annuelles).
- **Identification et assurance responsabilité civile** : obligatoires, ces éléments sont souvent déjà couverts par l'assurance responsabilité civile de l'établissement.

APPUI PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

- **SPA et associations locales** : elles sont bien plus que des associations d'accompagnement à l'adoption. Leurs bénévoles sont disponibles pour les sorties, elles peuvent reprendre certains animaux en urgence et fournir de précieux conseils.
- **Vétérinaire de ville partenaire** : il connaît vos animaux et votre établissement. Ce lien de confiance permet des soins de qualité, des décisions facilitées et, dans certains cas, des tarifs négociés.
- **Conseil de la vie sociale (CVS) et familles** : certains CVS votent un budget dédié ; d'autres associent les familles et les bénévoles au projet.

UN PARTENARIAT DE QUALITÉ À ROYBON

À Roybon, un vétérinaire de village accompagne l'Ehpad depuis plusieurs années : vaccinations gratuites, croquettes ou matériel offerts ponctuellement. Un partenariat de proximité qui permet de maintenir les animaux en bonne santé à coût réduit.



L'ADOPTION N'EST PAS LA SEULE OPTION

PAS ENCORE PRÊT POUR UN ANIMAL À TEMPS PLEIN ? DEUX OPTIONS PERMETTENT DE PROFITER DES BÉNÉFICES DE LA PRÉSENCE ANIMALE SANS LES CONTRAINTES DU QUOTIDIEN.

LA MÉDIATION ANIMALE PONCTUELLE

Faire venir une ferme pédagogique, un chien de thérapeute, un intervenant spécialisé, ou organiser des séances d'équithérapie : ces formules sont très appréciées des résidents et ne représentent pas de charge d'entretien, pas de référents à désigner, ni de bien-être animal à gérer au quotidien.

Comptez environ 700 € TTC la journée pour une ferme pédagogique. Ces animations sont finançables *via* les appels à projets de la conférence des financeurs des conseils départementaux. Une bonne façon de tester la présence animale avant de s'engager dans l'adoption.

L'ANIMAL D'UN SALARIÉ

Un professionnel souhaite amener son animal lors de ses interventions ? C'est possible, mais encadré :

- Avis favorable du CVS.
- Accord de l'ensemble de l'équipe, mêmes critères comportementaux que pour un animal adopté par l'Ehpad.
- Zones d'accès définies par écrit.
- Justificatif d'assurance responsabilité civile du salarié.

Ici aussi, aucune charge d'organisation permanente ne pèse sur l'établissement.



BONNES PRATIQUES : DES EHPAD ONT OUVERT LA VOIE



• [Ehpas L'Ostal du Lac](#)

L'Ehpas accueille à la fois animaux appartenant à des résidents, des animaux adoptés par la structure et recourt à la médiation animale, renforçant la dimension affective, domestique et apaisante du lieu.



• [Ehpas du Pays Valognais et du Gros Hêtre](#)

Dans les deux Ehpad du Pays Valognais et du Gros Hêtre, la présence animale est intégrée depuis plus de dix ans comme une composante naturelle de la vie quotidienne.



• [Ehpas René Marion \(Roybon\)](#)

L'établissement souhaite structurer une pratique spontanée en véritable projet de médiation animale, permettant aux soignants formés de réaliser des activités ciblées avec les résidents.

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale - diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Pour plus d'informations www.anap.fr

Anap
23, avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. : 01 57 27 12 00

Retrouvez-nous sur



anap.fr